

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXXII

MARS 1933

No 3

SOMMAIRE:—Partie documentaire: Constitution du Saint-Père; Année Sainte; Du véritable et du faux Pacifisme — Théologie: Une nouvelle morale de la guerre; Autour de l'Encyclique *Caritate Christi* — Chronique diocésaine: Cinquantenaire de profession religieuse — Calendrier du mois — Le rôle de l'Eglise — Le Saint Evangile.

Partie documentaire

CONSTITUTION APOSTOLIQUE "QUI UMBRATILEM"

accordant les indulgences du Jubilé de 1933-1934 aux moniales et autres personnes à qui les exercices du Jubilé sont rendus impossibles par un empêchement permanent et concédant les pouvoirs opportuns en ce qui touche les absolutions et les commutations de voeux (1).

PIE, EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR PERPETUELLE MEMOIRE

Personnes qui peuvent gagner les indulgences du Jubilé sans aller à Rome

Nous avons en vue les religieux et religieuses consacrés au service de Dieu et menant dans le cloître une vie contemplative, ceux qui souffrent d'une infirmité corporelle, les prisonniers de guerre, les personnes incarcérées et bien d'autres qui, par leur propre situation ou par celle de leur famille, sont dans l'impossibilité d'entreprendre, au cours de l'Année Sainte prochaine, le pèlerinage à Rome.

Poussé par l'affection paternelle que Nous avons envers toutes les classes de la société, Nous désirons qu'eux aussi puissent jouir des trésors que va prodiguer l'Eglise à l'occasion de cette solennité et qu'ils puissent ainsi gagner l'indulgence du Jubilé.

(1) Le texte latin de cette publication apostolique a paru aux *Acta Apostolicae Sedis* (30. I. 33); il porte la suscription suivante: "*Indulgentiae anni sancti MDCCCXXXIII-MDCCCXXXIV conceduntur monialibus aliisque stabili impedimento detentis eum opportunis facultatibus circa absolutiones et votorum commutationes*".